



Appel de La Confédération des Étudiants Chercheurs pour une revalorisation de l'allocation ministérielle

En 1990, le ministère dirigé par L. Jospin décidait de l'augmentation du nombre des allocations de recherche et de leur revalorisation. Le décret d'alors en fixait le montant à 7400 F brut mensuel soit environ 1,34 fois le SMIC de l'époque.

Près de dix ans plus tard, ce montant n'a toujours pas bougé et ne représente plus que 1,05 fois le SMIC!

La CEC estime qu'il y a là une dévaluation de fait du travail des doctorants financés par les allocations de recherche. Cette dévaluation ne peut que nuire à l'image des formations doctorales et à l'emploi des docteurs. Quel chef d'entreprise considèrera comme cadre de haut niveau quelqu'un qui à bac+5 accepte de faire de la recherche pour à peine le SMIC ?

La CEC demande donc la revalorisation du montant de base de l'allocation MENRT à 9400 Fr. et son indexation sur le point d'indice de la fonction publique.

Confédération des Étudiants Chercheurs
<http://garp.univ-bpclermont.fr/cec/>

Note : vous pouvez signer cet appel sur internet à l'adresse

<http://www.lapetition.com/sign1.cfm?numero=381>

